

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DU DANEMARK CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE FORMATION DE PILOTES ENTRE LE CANADA ET LE DANEMARK

I

L'Ambassadeur du Canada au Ministre des Affaires étrangères du Danemark

COPENHAGUE, Danemark,
Le 2 juillet, 1970

Note N° 19

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer aux discussions qui ont eu lieu entre les représentants de nos deux Gouvernements concernant la création d'un programme de formation de pilotes entre le Canada et le Danemark, et de proposer que ce programme soit régi par les dispositions énoncées dans l'Annexe à la présente Note.

J'ai l'honneur de proposer que si le Gouvernement du Danemark approuve ce qui précède, la présente Note et son Annexe, dont les versions anglaise et française font également foi, et votre réponse à cet effet constitueront entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse ou qui peut être résilié par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un préavis de six mois donné par écrit à l'autre, ou par l'une ou l'autre des parties sans donner de préavis à l'autre si la partie qui met fin à l'accord détermine que cette résiliation est dans l'intérêt national.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

M. H. WERSHOF
Ambassadeur du Canada.

Son Excellence M. Poul Hartling,
Ministre des Affaires étrangères,
Gouvernement du Danemark,
Copenhague.